



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

Uwo uri wese ubahirizwa

BULLETIN HEBDOMADAIRE N°383 DU 14 AU 20 AOÛT 2023

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, la situation des droits de l'homme a été rapportée comme suit : au moins 11 personnes tuées dont 7 cadavres retrouvés, 2 victimes de VBG, 4 personnes torturées et 4 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes figurent 5 femmes et 2 mineurs tués ainsi qu'une femme torturée.

Des membres de la milice Imbonerakure, des admi-

nistratifs et des policiers sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Des questions liées aux faits sécuritaires et à la justice ont été également relevées dans ce bulletin.

LES GRANDS TITRES

I. DES PERSONNES TUEES

II. DES VIOLATIONS DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE ET A LA LIBERTE

III. DE LA JUSTICE

IV. DES FAITS SECURITAIRES

CONTENU

<i>I.DES PERSONNES TUEES</i>	3
<i>I.1.DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES</i>	3
<i>I.2.DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i>	3
<i>I.3. DES INFANTICIDES</i>	3
<i>I.4.DES PERSONNES TUEES SUITE AUX REGLEMENTS DE COMPTE</i>	4
<i>I.5.DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES</i>	4
<i>II.DES VIOLATIONS DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE ET A LA LIBERTE</i>	4
<i>II.1.DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE</i>	4
<i>II.1.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i>	4
<i>II.1.2. DES PERSONNES TORTUREES</i>	5
<i>II.2.DU DROIT A LA LIBERTE</i>	5
<i>II.2.1.DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT</i>	5
<i>III.DE LA JUSTICE</i>	6
<i>IV.DES FAITS SECURITAIRES</i>	6
<i>V.CONCLUSION</i>	6

SIGLES ET ABREVIATIONS

CNDD-FDD	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie</i>
ECOFO	: <i>Ecole Fondamentale</i>
OPJ	: <i>Officier de Police Judiciaire</i>
PJ	: <i>Police Judiciaire</i>
TGI	: <i>Tribunal de Grande Instance</i>
UPRONA	: <i>Union pour le Progrès National</i>
VBG	: <i>Violences Basées sur le Genre</i>

I. DES PERSONNES TUEES

I.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES

Un corps sans vie retrouvé en commune Bugendana, province Gitega

Dans la matinée du 17 août 2023, sur la colline Runyeri, commune Bugendana, province Gitega, un corps sans vie de Longin Ntibanyiha, âgé de 56 ans, marié, père de 5 enfants, membre de la composante sociale Twa, a été retrouvé dans un champ de manioc appartenant à Jean Hatungimana. Selon des sources sur place, le corps présentait plusieurs blessures et la tête était fracassée. Selon les mêmes sources, Longin Ntibanyiha a été tué par des membres de la milice Imbonerakure en ronde nocturne chez le propriétaire du champ. L'OPJ Urbain Baranyizigiye et l'administrateur communal de Bugendana, Béatrice Bukuru se sont rendus sur les lieux pour faire le constat et ont ordonné l'enterrement immédiat du cadavre. Signalons que personne n'a été arrêté.

I.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENTS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune et province Cankuzo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 15 août 2023 indique que dans la soirée du 6 août 2023, sur la sous-colline et colline Murehe, zone Minyare, commune et province Cankuzo, Germaine Rusuriye, résidant sur cette sous-colline, a été tuée par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, sa famille l'a attendue en vain et le lendemain matin, sa famille accompagnée par des voisins est allée à sa recherche. Elle a trouvé des ossements humains dans un bain de sang et ses habits. Un OPJ du camp Kavumu hébergeant des réfugiés congolais s'est rendu sur les lieux pour faire le constat.

Trois corps sans vie dont celui d'une femme retrouvés en commune Rugombo, province Cibitoke

En date du 20 août 2023, vers 17 heures, sur la sous-colline Rugomero, colline Rukana II, commune Rugombo, province Cibitoke, trois corps sans vie dont une femme ont été retrouvés par des bergers qui gardaient des vaches. Selon des sources sur place, ces corps portaient des habits, avaient du sang frais et des blessures de machettes. Selon les mêmes sources, Gilbert Manirakiza, administrateur de la commune Rugombo qui s'est rendu sur les lieux accompagné par des membres de la milice Imbonerakure a donné l'ordre d'enterrer ces cadavres immédiatement à cet endroit.

I.3. DES INFANTICIDES

Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune et province Rumonge

En date du 17 août 2023, vers 22 heures, sur la colline Mutambara, zone Gatete, commune et province Rumonge, un corps sans vie d'un nouveau-né en décomposition a été retrouvé dans une latrine hors d'usage chez elle. Selon des sources sur place, des voisins ont senti une mauvaise odeur provenant de cette latrine et ils ont alerté la police. Selon les mêmes sources, le bébé avait été tué en date du 14 août 2023 par Honorine Irakoze, veuve et mère de trois enfants. Cette femme a été arrêtée et conduite au cachot de la police à Rumonge en date du 17 août 2023, vers 22 heures. Le corps sans vie de ce bébé a été inhumé le même jour.

I.4. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX REGLEMENTS DE COMPTE

Une femme tuée en commune Gasorwe, province Muyinga

En date du 15 août 2023, vers 18 heures, sur la colline Matyazo, zone et commune Gasorwe, province Muyinga, Alexine Musabwasoni, âgée de 40 ans, mère de 8 enfants, enseignante à l'ECOFO Matyazo, a été tuée par son mari, Jean Claude Bigendako alias Kabeba, âgé de 51 ans, polygame, enseignant à cet établissement. Selon des sources sur place, le présumé auteur a trouvé sa femme au centre de négoce de cette colline et a pris un couteau d'un enfant qui vendait des cannes à sucre et l'a poignardée au niveau des côtes et elle est morte sur

le champ. Selon les mêmes sources, cet homme avait épousé la grande sœur d'Alexine après que cette première ne donnait pas d'enfant. Comme Alexine n'était pas mariée légalement, elle venait de décider de se repentir et reprendre sa religion catholique. Il y avait quelques jours, la victime avait quitté son domicile et elle était allée louer une maison. Le présumé auteur a été arrêté directement quand il voulait prendre le large et a été conduit au cachot communal de la police à Gasorwe. En date du 18 août 2023, Jean Claude Bigendako a été auditionné et condamné à une peine de servitude pénale à perpétuité.

I.5. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES

Deux femmes et un enfant d'une même famille tués en commune et province Kirundo

En date du 17 août 2023, vers 19 heures, sur la colline Cumva, zone Gikuyo, commune et province Kirundo, Régine Ntakije, âgée de 70 ans, Anitha Nshimirimana, âgée de 33 ans, Jean-Marie Niyongere, âgé de 10 mois, membres d'une même famille ont été tués à l'aide d'une houe par Marc Rushatsumugabo, cultivateur, âgé de 40 ans. Ce dernier a également blessé son frère Gilbert Barutwanayo, au

niveau du front et de la tête. Selon des sources sur place, Régine Ntakije était la mère de Marc tandis qu'Anita était sa femme ; Jean-Marie était son enfant. Selon les mêmes sources, la femme du présumé auteur a été tuée au moment où elle venait des travaux champêtres. Marc Rushatsumugabo avait l'habitude de consommer une boisson prohibée et alcoolisée communément appelée dundubwonko. Après ce crime, cet homme a été arrêté par la police et a été conduit au cachot de la PJ Kirundo.

II. DES VIOLATIONS DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE ET A LA LIBERTE

II.1. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

II.1.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Une fille violée en commune Cendajuru, province Cankuzo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 15 août 2023 indique qu'en date du 22 février 2023, dans les locaux de l'ECOFO Kiruhura I, commune Cendajuru, province Cankuzo, C. U., âgée de 14 ans, élève en 7^{ème} année, vivant sur la colline Kigarika, de la même commune, a été violée par son enseignant, Serges Nkirabahiga, âgé de 36 ans, marié, membre de la milice Imbonerakure. Selon des sources sur place, Serges donnait à la fillette de l'argent, lui achetait des fanta, des stylos et lui offrait des cadeaux divers. Selon les mêmes sources, la mère de l'enfant a porté plainte à la police et chez l'administrateur communal de Cendajuru. En date du 8 août 2023, le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du Commissariat provincial de police de Cankuzo tandis que la victime a été conduite à l'hôpital de Cankuzo pour le suivi médical étant donné que la fillette est tombée enceinte. Serges a donné une somme de trois cent cinquante mille fbu à la mère de l'enfant afin de retirer les

plaintes.

Une fille violée en commune Bukeye, province Muramvya

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 août 2023 indique qu'en date 13 août 2023, vers 18 heures, sur la colline Gikonge, commune Bukeye, province Muramvya, C.I., âgée de 15 ans, élève en 9^{ème} année à l'ECOFO Gikonge, a été violée par James Harerimana alias King, âgé de 27 ans, célibataire, conducteur de taxi-moto. Selon des sources sur place, James s'était rendu au domicile de la victime quand ses parents s'étaient rendus au centre de Bukeye pour rendre visite à une parenté. Par après, James est rentré et a violé la fillette dans une maison en chantier quand celle-ci l'accompagnait. Selon les mêmes sources, la victime a crié au secours et des voisins sont intervenus mais James avait déjà pris le large. Le lendemain matin, la victime a été conduite à l'hôpital Giko pour des soins

médicaux. Le chef de poste de police de Bukeye s'est rendu au domicile de James où il a saisi sa moto.

II.1.2. DES PERSONNES TORTUREES

Trois personnes tabassées en commune Rugombo, province Cibitoke

Dans la nuit du 14 au 15 août 2023, vers 22 heures, sur la sous-colline Buhinyuza, colline Cibitoke, commune Rugombo, province Cibitoke, Fabien Ngendakumana, Joseph Nsabimana et Callixte Manirakiza, tous cultivateurs et sans appartenance politique connue ont été tabassés et blessés au niveau de la tête et du dos à l'aide des gourdins par des membres de la milice Imbonerakure en ronde nocturne dont Jean Miburo alias Gikoko, Kubwimana, Jacques Rufumba, Claude Ndikubwabo et Kansuraheba alias Ndakwica. Selon des sources sur place, les victimes rentraient chez elles en provenance d'un bar et elles ont été accusées de rentrer tard. Selon les mêmes sources, les victimes ont été conduites à l'hôpital Cibitoke pour des soins médicaux.

Une vieille femme tabassée en commune Nyanza-lac, province Makamba

En date du 19 août 2023, vers 16 heures, sur la colline et zone Muyange, commune Nyanza-lac, province Makamba, Isidora Niyonizigiye, âgée d'une soixantaine d'années a été tabassée à son domicile à coups de poings, de bottine et des gifles par Moïse Arakaza alias Nyeganyega, commissaire provincial de police, accompagné par ses deux gardes du corps. Selon des sources sur place, Isidora était assise devant sa maison. Il grondait cette vieille femme que des tutsi ont tué des hutu, qu'il est temps de se venger contre eux et qu'elle est membre du parti UPRONA comme son mari, Patrice Ntiganzwa, ex-chef de colline de Muyange de 1993 à 2015. Des voisins sont intervenus et ont protesté contre ces traitements inhumains qu'il infligeait à cette vieille dame. Selon les mêmes sources, il jetait aussi des pierres contre des personnes qu'il rencontrait sur son chemin.

II.2. DU DROIT A LA LIBERTE

II.2.1. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Trois juges arrêtés en commune et province Bururi

En date du 16 août 2023, Antoine Ngendakumana, Léonard Nizigiyimana et Irène Mukeshimana, tous juges du TGI Bururi ont été arrêtés et conduits à la prison de Bururi sur l'ordre du parquet général près la Cour d'Appel de Bururi. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'avoir pris la décision d'accorder la liberté provisoire à 8 détenus présumés auteurs d'attaques à la machette à Bururi lors d'une chambre de conseil qui a été tenue en date du 20 juillet 2023 à la prison de Rumonge. Dans cette audience, le siège avait écouté des accusés et des témoins à charge. Ces derniers avaient déclaré avoir chargé ces présumés auteurs sous contrainte. Ainsi, le siège avait constaté qu'il n'y avait aucun indice de culpabilité d'où a été prise cette décision de les libérer.

Un secrétaire permanent de la commune Ntega arrêté en commune Ntega, province Kirundo

En date du 16 août 2023, sur la colline et commune Ntega, province Kirundo, Léonidas Birizanye, Secrétaire permanent de la commune Ntega, membre du parti CNDD-FDD a été arrêté et conduit au cachot du parquet par le Procureur de la République à Kirundo, Ndemvye. Selon des sources sur place, il a été accusé de diffuser des audios du président de la République qui disaient que les voleurs seront jugés et que le leadership est tenu par des incompetents. Selon les mêmes sources, Leonidas l'avait envoyé à Révérien Mwangezandeké, secrétaire communal de Ntega qui, à son tour l'a envoyé à l'administrateur communal qui l'a transféré au procureur. Selon les mêmes sources, le procureur a demandé à Léonidas de montrer ces voleurs dont on parle dans cet audio.

III. DE LA JUSTICE

Procès de flagrance contre trois employés de la prison de Rumonge

En date du 15 août 2023, lors d'un procès de flagrance, la Cour d'Appel de Bururi a auditionné lieutenant-colonel de police Patrice Nkurikiye, directeur de la prison de Rumonge, Florence Nimbona et Pélagie Nindamutsa, employées du Service Juridique de cette prison. Selon des sources sur place, tous ont été accusés d'atteinte à la sécurité intérieure

et complicité à l'évasion. Les prévenus ont nié les accusations formulées contre eux par le Ministère public. Selon les mêmes sources, ces trois prévenus ont été reprochés d'avoir facilité l'évasion de 8 détenus accusés d'avoir mené des attaques à la machette en province de Bururi. Selon les autorités administratives en province de Bururi, parmi les 8 détenus qui avaient été libérés, 7 ont été arrêtés de nouveau et ramenés à la prison de Rumonge.

IV. DES FAITS SECURITAIRES

Attaque à la machette par un membre de la milice Imbonerakure en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 13 août 2023, sur la colline Rweya, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Ndayishimiye, membre de la milice Imbonerakure, âgé de 20 ans a attaqué son père Pascal Mbunga, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 56 ans et ses deux frères, Ndayizeye, Ciza et Désiré. Selon des sources sur place, Ndayishimiye a pris une machette, a démoli

deux portes ainsi qu'une fenêtre de la maison de son père. Le présumé auteur voulait sa part de la propriété familiale afin de la vendre mais son père s'y était opposé d'où le présumé auteur a commencé à les chasser. Des voisins dont des membres de la milice Imbonerakure sont intervenus et le présumé auteur a pris le large vers une destination inconnue après avoir juré de faire un acte inoubliable dans la famille.

V. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, la détérioration de la situation des droits de l'homme continue d'être observée dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Ce bulletin répertorie également des questions liées à la justice et aux faits sécuritaires dans certaines provinces du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.